

Concours externe PLPA SESG option A GESTION DE L'ENTREPRISE

epreuve écrite disciplinaire (Épreuve commune/epreuve écrite 1)

Concours/Examen : PLPA EXTERNE SESG Épreuve : 1 N° sujet :
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : OPTION A GESTION DE L'ENTREPRISE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

PARTIE 1 :

1.1 : Le Produit lait est composé de la vente de lait à 89%. Le chiffre d'affaire de l'exploitation par 1000L est supérieur au groupe lait de la chambre d'agriculture de 15€ / 1000L. Il y a une meilleure valorisation de lait que la moyenne du groupe. En contrepartie les autres produits sont plus bas au 1000L de 15€ / 1000L en comparaison au groupe. Concernant les charges au 1000L, elles constituent 37,5% du produits avec ~~comme~~ principale les frais d'alimentation, ils représentent 77% des charges opérationnelles de l'atelier lait. Elles sont tout de même inférieures au groupe lait. Bien les autres frais on note la charge reproductrice supérieure de 5€ / 1000L par rapport au groupe. Il peut être pertinent de comprendre ce montant plus élevé ainsi que par les autres charges supérieures de 3€ / 1000L. La marge brute de l'atelier de 30,1€ / 1000L et proche de la moyenne du groupe pour cette année 2022.

1.2. PRODUITS D'EXPLOITATION : 676 799 €

⊖ APPROUVIEMENTS : 223 828 €

⊖ AUTRES ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS : 168 491 €

⊖ IMPÔTS ET TAXES = 1701 €

⊖ CHARGES DE PERSONNEL = 51 888 €

EBE = 230 591 €

1.3. L'EBE doit permettre de couvrir les prélèvements privés, les annuités et laisser une marge de sécurité permettant de faire face à un aléa au ^{de réaliser} de autofinancement de capitaux.

Marge de sécurité = EBE - ANNUITÉS - PRÉLÈVEMENTS PRIVÉS

EBE = 230 591 €

→ 2

⊖ ANNUITÉS = 115 715

⊖ Prélèvements privés = 30 000 €

A travers les éléments comptables on

remunération de 30 000 € est notifiée mais attention il faudrait avoir en détail les mouvements des comptes courants associés de chacun des associés pour avoir précisément la réalité des prélèvements privés des exploitants.

Dans ce cas ci-dessus la marge de sécurité est de = 84 876 €

s'ils se prélèvent 60 000 € comme ils le souhaitent la marge de sécurité sera alors de 54 876 €.

1.4. Sur cette exploitation l'EBE de 230 591[€] permet de couvrir les besoins de l'exploitation = les annuités mais aussi les prélèvements privés des exploitants si les prélèvements s'élèvent à 60 000[€], la marge de sécurité restante sera alors 54 876[€]. Cette EBE représente 34% du produit brut de l'exploitant montrant une efficience économique de la structure et comme présentée ci-dessus, l'EBE permet de couvrir les besoins de l'entreprise la marge de sécurité restante représente 24% de l'EBE ce qui peut permettre à l'entreprise de faire face à un objectif ou réaliser de l'autofinancement en partie.

$$\begin{aligned}
 1.5. \quad & \text{CHARGES APPROPRIATION ET CENTS / 1000L} = 251^{\text{€}} \\
 & + \text{AUTRES ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS / 1000L} = 189^{\text{€}} \\
 & + \text{IMPOTS / CHARGES PERSONNEL / 1000L} = 61^{\text{€}} \\
 & \text{SOUS TOTAL} = \underline{501^{\text{€}} / 1000L} \\
 & + \text{ANNUITES / 1000L} = 130^{\text{€}} \\
 & + \text{Prélèvement privés / 1000L} = \underline{67^{\text{€}}} \\
 & \text{TOTAL} = 698^{\text{€}} / 1000L
 \end{aligned}$$

Pour couvrir l'ensemble des charges de l'exploitation le fait de l'exploitation devrait être valorisé à 501[€] / 1000L et 698[€] / 1000L pour couvrir l'ensemble des besoins de l'exploitation.

1.6. Dans cette exploitation la valorisation du fait est de 430[€] / 1000L alors que nous calculons un prix d'équilibre à 698[€] / 1000L pour couvrir l'ensemble des besoins, il manquerait 268[€] / 1000L mais attention ce prix d'équilibre n'est pas juste car il prend en compte l'ensemble des charges de l'exploitation et pour être juste il faudrait réaliser des marges par activité

en distinguant les charges opérationnelles de chaque atelier : lait / céréale, spiruline ; en créant une clé de répartition pour les charges de structures afin de les répartir entre chaque atelier. Enfin dans les annuités il serait important de distinguer les annuités afférentes à l'atelier lait, des annuités concernant les autres ateliers. Sur cette exploitation la présence des autres ateliers permet de compenser la différence entre le prix d'équilibre calculé et le prix réel de vente au local.

1.7 - Le fond de roulement = l'ensemble des capitaux permanents - l'actif immobilisé, soit au 31/12/2022 $FR = 349641^€ + 592460^€ - 599986^€ = 362097^€$

* la trésorerie nette globale de l'exploitation est, de = , car Créances + ~~disponibilités~~ - dettes et (or compte courants) = 85781€

* le taux d'endettement est de $1021545^€ / 1371186^€ = 74\%$

* la trésorerie nette est de 195394€.

* le rapport annuité sur EBE est de 50%.

1.8 - l'endettement de l'entreprise est élevé en rapport avec le Passif. avec un endettement CRT financier qui représente 43% du Total du Passif. Le GAEC doit aussi de l'argent à ses associés à hauteur de 198934€ si la trésorerie le permet, il est important que les associés se prennent de l'argent afin de diminuer cette dette que le GAEC a envers eux. Cet endettement peut être expliqué par les investissements récents dans la nouvelle activité de production et vente de spiruline.

Concours/Examen : PLPA SESG OPTION A Épreuve : 1 N° sujet :
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : SESG OPTION A GESTION DE L'ENTREPRISE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

1.9. Au bilan du 31/12/2022, l'exploitation a réalisé un EBE qui lui a permis de couvrir ses besoins avec un rapport annuité/EBE qui reste maîtrisé ^{à hauteur} de 50% malgré les investissements récents. Attention à ce que ce rapport n'augmente pas afin d'éviter un endettement long moyen terme élevé, qui commence à peser sur l'endettement global de l'exploitation. Le fond de roulement de l'exploitation est positif et permet de couvrir le besoin en fond de roulement de l'exploitation. Si nous ne comptons pas dans les stocks les animaux reproducteurs, la trésorerie nette au 31/12 à hauteur de 195 394€ permet de couvrir des avances et avec une trésorerie nette globale de 85 000€, l'exploitation a une situation financière qui est saine.

PARTIE 2 :

2.1. L'agriculture résiliente est une agriculture qui va évoluer avec l'environnement de l'exploitation qui bouge. Elle prend en compte l'environnement externe et ses attentes et va en saisir les opportunités et limiter les menaces. Les exploitations doivent avoir la capacité de prévoir, s'adapter, modifier leur système, tout en gardant une stabilité.

...5/14.

de revenu et ^{en} restant performante. L'exploitation doit avoir des aptitudes de diversification, de changement, d'évolution des pratiques, de réflexion, pour anticiper et agir plutôt que subir. Enfin elle doit avoir des capacités financières facilitant les changements. Elle doit aussi maîtriser ses coûts.

2.2. Les principaux facteurs de résilience du GAEC sont :

- la diversification avec la mise en place d'un nouveau atelier ^à de spiruline pastor de la chaleur produite en plus de l'atelier.
- la valorisation au maximum de tout ce qui est produit en exploitation y compris les effluents.
- Vente locale pour le lait et la spiruline.
- d'économie de charge, notamment d'énergie avec la valorisation de la chaleur produite.

2.3. Un point fort de la vente directe est qu'il n'y a pas d'intermédiaire jusqu'au consommateur permettant de définir le "bon" prix et de mieux valoriser le produit.

• Réaliser de la vente directe nécessite du temps de présence au marché ~~et~~ sur place ce qui est peut être un point faible pour les associés qui souhaitent limiter leur temps de travail.

• Enfin cela demande des aptitudes commerciales, et permet de communiquer sur son produit et son savoir faire ce qui est un atout ~~ici~~ et me semble, car cette démarche peut permettre

de mieux valoriser les produits vendus.

2.4. Le candidat à l'installation s'il a un diplôme de niveau IV peut faire les démarches d'une installation aidée. Pour cela il doit se rendre au point info installation de la chambre d'agriculture de son département qui lui présentera le parcours à réaliser. Il doit réaliser un plan d'entreprise (EPI) ~~de la~~ ^{de} ~~clipsé~~ ^{clipsé} auprès de la DDT avec un accord au préalable de la banque sur les investissements. Ce PE présente le projet sur 3 ans avec comme objectif une rémunération à hauteur minimale du smic. En parallèle durant ce parcours il doit réaliser des formations définies avec un conseiller dans le cadre du parcours 3 P (Plan personnalisé de formation) qui sont obligatoires dont le stage 21h, lui permettant de compléter ses compétences et/ou connaissances en accord avec son projet d'installation.

Une fois le parcours de formation et le plan d'entreprise réalisé par la chambre d'agriculture avec le candidat, les documents sont déposés auprès de la DDT qui va présenter le dossier en CDOA.

Si le candidat n'a pas le diplôme requis pour demander les aides à l'installation, il peut s'installer sans les aides en créant son entreprise au guichet unique ou réaliser une VAE ou BPREA lui permettant de prétendre aux aides à l'installation.

2.5. Juliette ^{peut} s'installer avec les aides ayant un bac professionnel CSEA. Pour cela elle devra réaliser le parcours à l'installation décrit ci-dessus avec en plus pour intégrer le GAEC, la

réalisation d'une modification des statuts, qui devra être validée par le comité d'agrément GAEC. Pour intégrer le GAEC, Juliette devra prendre des parts sociales au sein du GAEC à hauteur de 10% si elle demande les aides à l'installation, deux possibilités soit elle réalise un appt en nature, numéraire au GAEC et vient ^{(Animateur)...} augmenter le capital social de l'exploitation, soit elle achète des parts sociales aux associés suite à une réévaluation des parts préalablement effectuée.

2.6 Les avantages: c'est que chaque associé a du voix au sein du GAEC quel que soit la répartition du capital social.

Le GAEC ne permet pas de réaliser de prestations de services au sein de l'exploitation ni de travailler à l'extérieur sauf exception ^{535 il selon certaines conditions}.

Le GAEC permet d'avoir la transparence aux niveaux des aides subventions, PAC.

Toute modification statutaire au du règlement intérieur doit être validée par un comité d'agrément GAEC au préalable.

2.7 Il existe d'autres formes juridiques sociétaires civiles SCA, EARL mais le GAEC semble la forme sociétaire la plus intéressante même si cela reste à confirmer suivant les attentes des associés. Le GAEC permettra d'obtenir la transparence aux niveaux des aides et donc x 3 les plafonds des aides PAC ou des subventions type Bâtiment Pac contre la rémunération minimum de ^{être} 3 STIC soit 16600€ net / associé. Au niveau de l'EBE calculé précédemment cela semble envisageable étant donné qu'elle perçoit

Concours/Examen : EXTERNE PLPA Épreuve : 1 N° sujet :
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : SESG OPTION A = gestion de l'entreprise

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

un salaire au sein du GAEC.

2.8 de label rouge va participer à dynamiser le territoire en favorisant le développement d'une filière économique. Il permet aussi, avec son cahier des charges, de répondre à une attente sociale, de manger sainement, de la qualité et durablement. Il répond à un enjeu de santé mais aussi de préservation de l'environnement avec un maintien des paysages, de la biodiversité et aussi ~~la~~ diminution de consommation de l'énergie (carburant). Il participe à apporter une stabilité de revenu aux acteurs de la filière et peut favoriser le renouvellement des générations en zone rurale.

2.9 AOP = Appellation d'origine protégée

AB = Agriculture Biologique

IGP : Indication géographique protégée

2.10 le premier pilier a pour objectif de contribuer à une stabilité du revenu des agriculteurs, le deuxième pilier a un objectif plus d'environnement ^{et de} ruralité, avec

9/14.

la préservation de l'environnement et ^{une volonté de} dynamiser les zones rurales.

des Aides du premier pilier :

• ~~Dotation~~ de Paiement Base $\rightarrow$ Aide à l'hectare avec un objectif de convergence à hauteur 70% pour tous les agriculteurs en 2022

• Paiement vert & Aide à l'ha (hectare) 69% du DPB
s'achève avec des conditions de respect de conditions dites "vertes",
diversité des assolement, zone tampons, présence d'infrastructures
agroécologiques, maintien des prairies permanentes.

Paiement redistributif : 48€/ha sur les 52 premiers ha (transparence
s'applique -

Paiement SA sur les 34 ha (^{Au moins} de 6 ans, 8 ans maximum)

Aide couplées végétales

Aides animales : ABA, ABL, AO, AC

des aides du 2^e pilier :

ICHN : indemnité de compensation d'handicap naturel, aide
en zone montagne

MAEC : mesures agroenvironnementales engagement sans

Aide à la conversion Bio.

PRM : Protection de races menacées

APF : Aides Apicole

1 Aides à l'installation DIA

Aides subvention bâtiment PCEA régionalisées

Aides subvention concernant le FEADER

PARTIE 3:

3.1 - le rachat de capital s'élève à 150 000€ si elle demande un financement bancaire sur la totalité, sur une durée de 15 ans à un taux de 4,5% le montant de l'annuité sera de =

$$\frac{150000 \times 0,045}{1 - (1 + 0,045)^{-15}} = 13966 \text{ €}$$

Joliette devra rembourser chaque année pendant 15 ans

13.966€,

"

3.2 le remboursement étant privé, Joliette devra se prélever à hauteur de ce montant par an rembourser. En conséquence suivant la rémunération définie dans son projet d'installation si lui restera pour vivre, ses besoins privés :

$$= \text{Rémunération} - 13966 \text{ €}$$

si la Rémunération est de 30.000€ il lui restera : 16.036€

si elle est équivalente au SMIC il lui restera : 16.600 - 13966 = 2634

ce qui est insuffisant.

3.3 L'exploitation demandera une avance crédit TUA à la banque à hauteur du montant de la TUA : 16.000€ qui sera remboursée à réception de la TUA par le GAEC.

Une avance de la subvention sera aussi faite avec la banque à hauteur de 24.000€ sur ~~crédit~~ ^{crédit} à un taux ^{constant} qui reste à définir. Si ce taux est trop élevé supérieur à 2,5%

L'exploitation ayant la trésorerie elle avancera

la subvention:

Enfin pour le restant un emprunt sur 10 ans sera demandé auprès de la banque à un taux estimé de 4%, soit une annuité de

$$\frac{56\,000^{\text{€}} \times 0,04}{1 - (1 + 0,04)^{-10}} = 6905^{\text{€}} \text{ / an.}$$

le montant des annuités sera alors en 2025 de ~~108 914~~ $108\,914^{\text{€}}$ par l'exploitation.

Le financement est envisageable avec la diminution constatée des annuités sur le GAE.

3.4. $32 \text{ JBovins} \times 0,06\% = 30 \text{ Bovins abattus}$

$$= 30 \times 113 = 30 \times 150^{\text{€}} = 4500^{\text{€}}$$

$$+ \text{Aide PAC en plus} = 5000^{\text{€}}$$

$$- \text{charge structure supplémentaire} : 1000^{\text{€}}$$

$$- \text{Annuités} = 6905^{\text{€}}$$

$$= 1595^{\text{€}}$$

le projet dégage un bénéfice de $1595^{\text{€}}$ en année de croisière.

3.5 L'EBE en année de croisière sera alors de $280\,475^{\text{€}}$

des charges sociales simulées sont à hauteur de 0,65% $90\,000^{\text{€}}$
des associés
soit $40\,500^{\text{€}}$.

3.6

le Bâtiment est amorti en linéaire sur 20 ans : $4000^{\text{€}}$ de dotation aux amortissements / an.

Les intérêts seront variables suivant l'année d'emprunt si nous nous projetons en 2030 (sit. Sans après le début du prêt).

le capital restant dû sera de $28\,000^{\text{€}} \times 0,04 = 1120^{\text{€}}$

1.2/14.

Concours/Examen : EXTERNE PLPA Épreuve : 1 N° sujet :
 Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : SESG OPTION A : Gestion de l'entreprise

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La variation de résultat d'exercice sera alors

$$\begin{aligned} \text{EBE} &= + 8500^{\text{€}} + \text{charges sociale supplémentaires} \approx 24.356 \\ &+ \text{CHARGE PERSONNELLE} = 35.764 = \text{EBE} = 19888^{\text{€}} \\ + \text{Produits exploitat} &= - 4000^{\text{€}} \quad (\text{Dotation Amortissement nouveau bâtiment}) \\ \text{Produits financiers} &= - 1120^{\text{€}} \quad (\text{Frais financiers nouvelle annuité}) \\ \text{Variation résultat d'exercice} &= 14.768^{\text{€}} \end{aligned}$$

3.7. la marge de sécurité (NS) restante est de

$$\begin{aligned} \text{EBE} &= 250.43,9^{\text{€}} - \text{Annuités}^{2026} 100.604^{\text{€}} - \text{Prélevement pnv} = 9.000^{\text{€}} \\ \text{NS} &= 59.875^{\text{€}} \end{aligned}$$

Si les annuités de l'exploitation sont à hauteur de 100.000[€] au total la marge de sécurité restante est ^{elle} suffisante pour couvrir un aléa de l'exploitation, elle représente 24% de l'EBE

3.8 de SAEC devra avec la mise en place de cet atelier faire face à des risques sanitaires plus élevés, ainsi que des risques de mortalité.

Ils devront aussi réfléchir à ^{une} nouvelle à l'organisation du travail car cet atelier va générer une charge de travail supérieure alors que le nombre d'unité de main d'œuvre du

GAEC n'évolue pas étant donné que Juliette est actuellement
salariée du GAEC.

Il est important aussi de réfléchir si la création de cet atelier ne
va pas générer d'autres investissements matériels, notamment
un fourgon pour conduire les animaux à l'abattoir.

Cet atelier peut répondre à l'objectif de garantir un revenu
satisfaisant mais ~~ne~~ répond au premier qui est de limiter le
temps de travail. L'organisation doit être pensée en amont
de ^{la} mise en place de cet atelier par une répartition charge de
travail de chacun ~~est~~ réalisable et en phase avec les objectifs
fixés par chaque associé.

